

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt février deux mille dix-sept, à vingt heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/02/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU.

EXCUSES : Jean-Pierre ESTRADÉ (délégation de vote à Catherine CELESTIN), Sylvie AYMARD, (délégation de vote à Sébastien MOREAU), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique MARQUET (délégation de vote à Franck LETOUX), Alexandre MAZIN (délégation de vote à Alain DARBON), Michel PARVY (délégation de vote à Alain FAUCHER), Christine RIFFAUD.

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Xavier NOUHAUD.

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2017-015 : SPANC – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Bernard DUMONT, Vice-Président en charge de l'environnement, présente le document du Débat d'Orientations Budgétaires 2017, document joint à la convocation des Conseillers Communautaires, pour le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat.

Le Conseil communautaire

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2017, dont le document de présentation est annexé à la délibération, pour le SPANC de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 21 février 2017

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le : 23/02/17
Publié ou notifié
Le : 23/02/17

Le Président,

Alain DARBON



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2017**

**SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

La compétence contrôle des installations d'assainissement non collectif a été transférée à l'intercommunalité conformément à la modification statutaire demandée par délibération du 7 décembre 2005 et approuvée par Arrêté Préfectoral, n°2006-133, du 23 janvier 2006.

Depuis le 1^{er} juillet 2006, la Communauté de Communes de Noblat réalise le contrôle des installations neuves et réhabilitées des communes de l'intercommunalité. L'année sera consacrée au contrôle de bon fonctionnement qui a débuté en 2016.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M49 abrégée.

1 Résultats prévisionnels 2016

La première partie de l'année 2016 du SPANC a permis la finalisation des diagnostics des assainissements existants. La seconde partie de l'année était consacrée au lancement du contrôle de bon fonctionnement dont la fréquence est fixée à 10 ans.

Les résultats prévisionnels, chiffres arrondis, sont :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	34 590	3 670
Dépenses	32 950	1 930

2 Section d'investissement

Suite à la destruction du véhicule du SPANC en 2011, un nouveau véhicule avait été acheté à l'aide d'un emprunt. L'année 2016 était la dernière année de remboursement du capital. En 2017, il est prévu l'acquisition d'un niveau spécifique pour vérifier la pente des canalisations d'assainissement autonome et le remplacement de certains matériels (matériel informatique...).

Les recettes d'investissement sont constituées par les amortissements.

3 Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du service devraient être similaires à l'année précédente. Les dépenses se composent principalement des dépenses courantes (fournitures, entretien...) pour environ 8 500 € (comme au BP 2016) et des frais de personnel qui représenteront 75 % d'un équivalent temps plein soit environ 25 000 € (comme au BP 2016) augmentés des frais de personnel administratif pour la gestion du service (ressources humaines, comptabilité, finances) de l'ordre de 6 500 €.

Le montant des redevances recouvrées en 2017 devrait être de l'ordre de 39 400 €, soit 10 400 € pour 80 contrôles d'assainissement non collectif neufs (à 130 € / contrôle), 6 500 € pour 50 diagnostics de transaction immobilière (à 130 € / contrôle) et 20 625 € pour 275 contrôles de bon fonctionnement à 75 €.

Le SPANC de la Communauté de Communes de Noblat percevra, une subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne, pour les contrôles d'implantation et de bonne exécution, d'environ 3 000 €.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SPANC DOB 2017

Date de transmission de l'acte : 23/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2017

Numéro de l'acte : 2017-015 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170220-2017-015-DE

Date de décision : 20/02/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires